

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46  
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-quatre et le 1<sup>er</sup> octobre à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

**PRESENTS** : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

**EXCUSEE** : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER).

**ABSENT** : C. BITTER.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Nicole VINUELAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Nicole VINUELAS, secrétaire de séance.

1/ **Marché public relatif à la réalisation d'un forage de reconnaissance et de pompages d'essai.**

2/ **Marché public relatif au raccordement des réseaux EU de Cruzy sur la STEU de Quarante.**

3/ **Etude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Roquefourcade : validation du CCTP et demandes de subvention.**

4/ **Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.**

5/ **Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

**6/ Révision des tarifs cantine et garderie scolaire.**

**7/ Admission en non-valeur des créances irrécouvrables.**

**8/ Questions diverses.**

**1/ Marché public relatif à la réalisation d'un forage de reconnaissance et de pompages d'essai.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux candidats ont répondu à l'appel d'offres du marché public relatif à la réalisation d'un forage de reconnaissance et de pompages d'essai mais l'un des candidats, AD FORAGE, n'a pu être retenu pour absence du mémoire technique. Ce motif implique un rejet de son offre pour irrégularité.

Le seul candidat en lice, FORASUD, a fait l'objet d'une négociation, le 18 septembre dernier, pendant laquelle des précisions techniques lui ont été demandées mais également des précisions d'ordre financier. Madame Douville de Franssu précise que la négociation a permis de démontrer sa compétence technique et son expérience professionnelle.

Suite à l'envoi des documents rectifiés, Monsieur le Maire propose de lui attribuer le marché pour un montant total de 75 782 € HT dont 55 342 € pour la tranche ferme et 20 440 € pour la tranche optionnelle. Il précise que le foreur s'est engagé à commencer les travaux avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer avec lui les documents contractuels correspondants.

Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

**2/ Marché public relatif au raccordement des réseaux EU de Cruzy sur la STEU de Quarante.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le marché relatif au raccordement des réseaux EU de Cruzy sur la STEU de Quarante s'est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Canalisation et poste de refoulement : 3 entreprises ont candidaté : BERTHOULY, FRANCES et TPSM. Il résulte de l'analyse des offres après négociation que l'entreprise TPSM (avec son co-traitant SUEZ) a terminé 1<sup>er</sup> avec une note pondérée de 85.62. Le montant de son offre s'élève à 480 645 € HT en ce qui concerne la tranche ferme, 55 000 € HT pour la tranche optionnelle (traitement H2S) soit un montant total HT du marché de 535 645 € HT.
  
- Lot 2 : Prétraitement STEU de Quarante : Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres : TPSM (co-traitant SUEZ). Lors de la séance précédente, la négociation n'ayant pas eu lieu, le montant définitif de l'offre n'était pas connu. Actuellement, leur proposition finale s'élève à 171 014 € HT.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TPSM (avec son cotraitant SUEZ) comme attributaire de l'intégralité du marché.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer avec elle les documents contractuels correspondants.

Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

### **3/ Etude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Roquefourcade : validation du CCTP et demandes de subvention.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Violaine Douville de Franssu qui présente le dossier : compte-tenu de la présence minime mais récurrente de pesticides dans l'eau de distribution, le captage de Roquefourcade a été classé captage prioritaire par le SDAGE (Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée. L'ARS nous impose donc de mener une action de reconquête de ce captage selon un dispositif bien précis qui consiste à lancer une étude qui va se décomposer en 5 phases :

- Phase 1 : Comprendre les écoulements des eaux, délimiter l'aire d'alimentation du captage et cartographier la vulnérabilité intrinsèque de cette dernière ;
- Phase 2 : Etude agro-environnementale ;
- Phase 3 : Identification des zones prioritaires sur lesquelles un programme d'action devra être mis en œuvre ;
- Phase 4 : Elaboration d'un plan d'actions territorial ;
- Phase 5 : Suivi et évaluation du programme d'actions.

L'intégralité de cette étude est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 70 % et du Département de l'Hérault, à hauteur de 10 %.

Dans la mesure où parallèlement la commune s'est engagée dans un projet de réalisation de forage de reconnaissance, il paraît plus prudent d'attendre le résultat de ce forage qui, s'il s'avère positif, viendra en substitution du captage de Roquefourcade. Ainsi, la délimitation de l'aire d'alimentation peut s'en trouver modifiée.

Aussi, Monsieur le Maire propose de valider dans l'immédiat le CCTP afin d'affirmer auprès de l'ARS notre volonté de lutter contre les pollutions et de repousser les demandes de subventions jusqu'à connaissance du résultat du forage.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **4/ Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'assainissement collectif. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient cette année de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ce rapport. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

### **5/ Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et

la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'eau potable. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2023, s'élève à 84.5 % alors qu'il était de 75.7 % en 2022. Ce qui indique que les travaux constants réalisés sur les réseaux ainsi que les recherches de fuites ne sont pas vains.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ce rapport. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

#### **6/ Révision des tarifs cantine et garderie scolaire.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine Manresa qui expose à l'assemblée que le contrat avec le traiteur SHCB a été reconduit pour quatre années supplémentaires. La commune a souhaité conserver les cinq composantes actuelles afin d'apporter aux enfants des repas complets et équilibrés. Mais ce renouvellement de contrat a pour conséquence une augmentation de 10.3 % des tarifs pratiqués par le traiteur.

La municipalité, animée par un double souci, celui de maintenir l'équilibre financier de la commune et surtout celui de minimiser l'impact financier sur les familles, propose de répercuter cette dernière à hauteur de 5 % sur le prix des repas facturés aux familles. Les 5.3 % restants seront pris en charge par le budget communal.

La tarification sociale des cantines scolaires ou « cantine à 1 € » demeure maintenue. Elle a profité en 2023 à plus de 42 % des familles.

De ce fait, il est proposé la tarification suivante, applicable à compter du 4 novembre 2024 (rentrée des vacances de Toussaint) :

Quotient Familial	Tarifs du repas cantine
QF ≤ 1 000 €	1.00 €
1 001 € ≤ QF ≤ 1 200 €	3.25 €
1 201 € ≤ QF ≤ 1 500 €	3.57 €
QF ≥ 1 501 €	3.78 €

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée qui la valide à la majorité (2 abstentions). Madame Manresa précise également que les tarifs garderie restent inchangés.

#### **7/ Admission en non-valeur des créances irrécouvrables.**

Monsieur le Maire expose que régulièrement la Trésorerie nous demande d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances minimales. L'irrécouvrabilité de ces créances est liée à la situation des débiteurs, décédés pour la plupart. Quant aux créances minimales, il convient également de les annuler car les procédures de recouvrement ne sont pas mises en œuvre, le coût de la procédure étant disproportionné par rapport au montant à recouvrer.

L'admission en non-valeur porte sur un montant global de 1 894.37 € et concerne le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur les créances figurant sur la liste établie par la Trésorerie pour le montant ci-dessus.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## 8/ Questions diverses.

- **Création de PDA** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service Architecture de la DRAC a demandé à la commune de se positionner sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église.

Actuellement, le périmètre de protection de l'église est de 500 m autour de l'église. Tous les dossiers inclus dans ce rayon des 500 m leur sont adressés. A partir de là, soit ils estiment que le projet est en co-visibilité avec l'église et ils rendent un avis conforme, soit ils estiment que le projet n'est pas en co-visibilité avec l'église et ils rendent un avis consultatif.

Ils souhaitent remettre en question ce périmètre en le réduisant, estimant ainsi assurer une meilleure préservation et valorisation de l'édifice. A l'intérieur de ce nouveau périmètre, l'avis des bâtiments de France deviendra conforme pour tout type de travaux.

La mise en œuvre de ce PDA aura également pour conséquence de réduire le nombre de dossiers envoyés à la DRAC qui peine à les traiter.

Les ABF souhaitent engager l'étude qui délimitera le nouveau PDA dans les meilleurs délais. Ils précisent bien que cette étude sera réalisée en concertation avec la commune et qu'elle sera entièrement financée (dans l'immédiat) par la DRAC.

Ils sont dans l'attente de notre position sur la question. Monsieur le Maire propose le lancement de l'étude en concertation étroite avec la commune.

Le conseil Municipal se prononce favorablement à la majorité (2 abstentions) au lancement de cette étude.

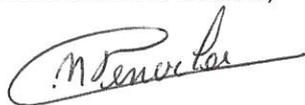
Un courrier sera adressé au cabinet d'architecture désigné pour cette mission afin de leur signifier notre volonté de participer activement à la création de ce périmètre.

- **Inauguration de la cantine et de la garderie** : Monsieur le Maire expose qu'elle aura lieu le jeudi 7 novembre prochain à 19 h en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers et de Monsieur le Président du Département. Il est important que tous les travaux soient terminés avant cette date. Il convient donc de réceptionner les travaux dans les meilleurs délais. Un contact va être pris auprès de Monsieur Plaire, architecte, pour qu'il organise cette opération.

- **Octobre rose** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une marche familiale sera organisée le 19 octobre prochain. Des objets sont d'ores et déjà en vente à la mairie et à l'agence postale. Le but étant de collecter des fonds qui seront reversés à l'Institut du Cancer de Montpellier pour les aider dans leur lutte contre la maladie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

